



Paris, le 9 février 2015

**Compte rendu rapide de la réunion bilatérale du 5 février 2015
Agenda Social, mesures catégorielles, RIFSEEP**

SNUITAM : Laurent le Lock, Philippe Espinasse
SNE : Daniel Gascard, Jean-Luc Ciulkiewicz, Cédric Giral

Cette réunion dans son premier point faisait suite à la réunion avec F.Rol Tanguy (SG MEDDE/MLETR) où nous avons été interrogés sur la façon de renouer le dialogue pour le CTM et les points prioritaires pour l'agenda social 2015.

Comme cela a été dit à la réunion du 19/01, nous considérons que certains sujets sont des sujets permanents de l'agenda social et n'ont donc pas besoin de priorité mais d'un travail continu:

- Droits et moyens syndicaux avec équité et transparence comme ligne de conduite (nous avons demandé quand est-ce que l'administration allait nous mettre sur un point d'égalité et nous verser les moyens financiers qu'elle nous doit, ce qu'elle n'a pas fait en 2012 et 2013)
- La méthode de dialogue social:
 - 1) des réunions de négociations avec en face des responsables ayant des mandats ;
 - 2) le rôle des réunions techniques avec des directeurs techniques n'excluant pas les passages en CTM ;
 - 3) un dialogue, sa méthode et son agenda social, validés par les ministres ;
 - 4) une méthode pour faire remonter des sujets nouveaux ;
 - 5) un bilan en fin d'année de l'agenda social présenté au CTM et des anciens points en cours (bilan dé-précarisation par exemple) ;
 - 6) la mise en place des CT commun pour les agences et les parcs ;
 - 7) la mise en place d'un groupe de travail pour redéfinir les missions des agents ayant perdu des missions, comme le FEAMP transféré aux collectivités ;
- L'égalité Professionnelle :
C'est un sujet qui est déjà ouvert par le ministère et en attente de textes inter-ministériels : c'est donc un sujet permanent.

Les points à prioriser dans l'agenda social sont donc:

- Les conditions de travail:
 - 1) les sujets pénibilité, Amiante sont des sujets déjà aboutis dans le recensement et les textes, il faut donc passer à la phase négociation.
 - 2) Pour le télétravail, il faut passer à la phase application et finir avec les éternelles expérimentations (même si le CTM s'est prononcé sur sa prolongation)
-

- le plan de requalification avec une priorité des priorités: ATE/TE, dessinateurs
- Quasi statut des contractuels de l'environnement élargi à la sphère des EP environnement (Agences comprises)
- AFB (Agence Française de la Biodiversité) : mise en place rapide du comité de suivi

ainsi que : Bilan déprécarisation et suites, groupe de travail sur les conséquences d'abandon du FEAMP, suivi ADS ATESAT, arrêt recrutement échelle 3.

Sur les mesures catégorielles :

Nous avons dénoncé le fait que la plus grosse partie de l'enveloppe servait à financer des mesures de la Fonction Publique, alors que nous considérons que les mesures catégorielles doivent financer des mesures propres aux ministères.

Nous avons aussi fait remarquer que la réduction des crédits : 21M€ en 2013 15 M€ + 6 M€ mesures d'accompagnement en 2014, 8M€ + 6 M€ mesures d'accompagnement en 2015 montrait que les ministères faisaient payer les restructurations par les enveloppes des mesures catégorielles des agents.

La DRH propose d'ouvrir le chantier sur le passage des C en B et des B en A. Nous avons rappelé notre attachement à promouvoir rapidement les dessinateurs et les TSCDD ayant l'emploi fonctionnel, ainsi que ceux qui auraient pu y prétendre si cette disposition avait été maintenue dans le NES.

L'administration veut botter en touche pour le corps ministériel ATE/TE et des contractuels de l'environnement car ils ne font pas partie du budget général du ministère.

Nous demandons que soit organisée rapidement une réunion "mesures catégorielles EP environnement".

RIFSEEP:

Des textes très complets nous sont fournis et nous rappelons que nous sommes toujours contre ce régime de prime, pendant de la PFR.

La DRH est soumise au contrôle de légalité de Bercy mais espère tout de même maintenir au niveau 2 les derniers grades des corps de catégorie C. Nous avons aussi évoqué l'incompréhension des Syndics des Gens de Mer ne se retrouvant pas dans les tableaux. Nos remarques se heurtent aux décrets, notamment sur l'inégalité entre agents et sur le blocage des postes fortement rémunérés en part fonction.

Rappel de l'inéquité et de l'arbitraire de cette prime, de la tension générée dans une période difficile...

Une réunion aura lieu en plénière fin février pour passage au CTM de mars.

Nous demandons à ce qu'un document explicatif soit fourni à chaque agent (type..... le RIFSEEP pour les nuls....)

En conclusion, sur le dialogue, la balle est dans le camp de l'administration qui va présenter le 12 février (Jean-Marc, Laurent Le Lock et JL Ciulkiewicz y seront) le retour des bilatérales et l'agenda social à valider par les ministres. Nous devrions avoir les documents à l'avance.

Jean-Luc Ciulkiewicz, Laurent Le Lock, Philippe Espinasse